VOYAGEURS ET MARCHANDISES TRANSPORTÉS EN RAPPORT AVEC LE CHIFFRE DE LA POPULATION ET LA LONGUEUR DU RÉSEAU EXPLOITÉ, EN CANADA, 1875-1894.

Année.	Voyageurs.		MARCHANDISES.	
	Par tête de population.	Par mille de voie exploitée.	Tonnes par tête de population.	Tonnes par mille de voie exploitée.
1875 1876 1877 1878 1879 1880 1881 1882 1883 1884 1885 1886 1887 1888 1889 1890 1891	1·34 1·40 1·51 1·58 1·57 1·53 1·60 1·13 2·16 2·23 2·15 2·31 2·44 2·57 2·68 2·73 2·76 2·74	1,055 1,075 1,090 1,049 1,006 938 956 1,242 1,098 1,043 953 922 914 938 967 944 928 907	1 46 1 60 1 71 1 93 2 01 2 36 2 78 3 10 2 99 3 06 3 23 3 42 3 53 3 67 3 79 4 34 4 49 4 53 4 43	1,175 1,228 1,231 1,283 1,288 1,422 1,662 1,802 1,520 1,432 1,444 1,465 1,401 1,412 1,417 1,568 1,553 1,521 1,465

1196. Le Canada a 2,348 milles de chemins de fer de plus que toutes les colonies australiennes réunies, et 4,400 milles de plus que tout le continent australien; mais si l'on admet qu'un chemin de fer ne peut desservir qu'une largeur de pays de 20 milles de chaque côté de la voie, il reste, on le conçoit, une vaste contrée à développer. Il n'y aurait, en effet, d'après ce calcul, que 630,720 milles carrés de ce pays à proximité suffisante des voies ferrées, pas beaucoup plus qu'un sixième de l'étendue entière. Dans les colonies australiennes, on peut dire, de la même manière, qu'à peu près un septième du territoire est desservi par les chemins de fer.

La longueur totale du réseau ferré de l'Empire britannique est de 72,944, ce qui, en prenant l'estimation faite de la superficie à 9,233,008 * milles carrés, donne une moyenne de 1 mille de chemin de fer par 130 milles carrés, ce qui, toujours en acceptant la donnée de l'alinéa précédent, établirait qu'un peu plus d'un quart de la superficie entière de l'empire se trouve à proximité suffisante des chemins de fer.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

1197. Les chemins de fer qui appartiennent à l'Etat forment ce qu'on appelle le réseau des chemins de fer du gouvernement canadien. Ils comprennent, l° l'Intercolonial et les lignes y rattachées; 2° le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard.

^{*} Les protectorats africains non compris.